

RECOMMANDATIONS DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

MESURES À APPLIQUER AFIN DE DIMINUER LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR LE SARS-COV-2 — CONSIGNES POUR LA RÉOUVERTURE DES CUISINETTES RÉSERVÉES AUX USAGERS ET LEURS FAMILLES		Numéro REC-CISSS-078-PCI
Date d'entrée en vigueur	2021-11-10	
Date de révision		

<u>Lieu d'application</u>
Toutes les installations du CISSS des Laurentides.
<u>Clientèles visées</u>
Tous les usagers sans précautions additionnelles ainsi que toutes les familles accompagnant un usager.
<u>Directives</u>
Les cuisinettes dédiées aux usagers de nos différentes installations pourront rouvrir sous certaines conditions : <ul style="list-style-type: none">• Aucun usager en précautions additionnelles ne pourra y accéder• Chaque utilisateur devra procéder à l'hygiène des mains avant d'accéder à la cuisinette et désinfecter l'équipement qu'il utilise avant et après utilisation (mettre des lingettes désinfectantes, des gants et des affiches prônant la désinfection et le port des gants pour manipuler les lingettes à proximité)• Les réfrigérateurs communs devront contenir uniquement les effets apportés par les usagers et leurs familles (pas de repas de membres du personnel, pas de collations d'usagers préparées par le service alimentaire)• Une désinfection des surfaces <i>high touch</i> devra être effectuée au moins une fois par jour• Une désinfection des équipements (fours à micro-ondes, machines à café, réfrigérateurs, etc.) devra être effectuée de façon hebdomadaire (dédier un employé à cette tâche)